



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01777**

DE : **M. SIMMS (COAST OF BAYS—CENTRAL—NOTRE DAME)**

DATE : **LE 1ER NOVEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **TERRY BEECH**

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'industrie de la pêche

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à protéger nos zones marines et côtières qui sont diversifiées sur le plan écologique et qui ont une importance économique pour les Canadiens. Les milieux marins sont essentiels au bien-être social, culturel et économique des collectivités côtières. Nous avons la responsabilité de bien gérer nos ressources et de protéger le cycle de vie marine ainsi que les moyens de subsistance de la classe moyenne canadienne qui dépend de la santé de nos océans pour gagner sa vie.

Nous demeurons engagés à augmenter la proportion de nos zones marines et côtières protégées. Notre objectif initial était de 5 % cette année et nous visons un objectif de 10 % d'ici 2020. Avec les annonces récentes de nouveaux refuges marins au large des côtes de la Colombie-Britannique et dans le golfe du Saint-Laurent, nous avons maintenant dépassé l'objectif de 5 %. Nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif de 10 % d'ici 2020.

De plus, en mai 2017, nous avons annoncé un Fonds de restauration des côtes de 75 millions de dollars pour aider à réhabiliter certains de nos écosystèmes marins les plus importants et à contrer les menaces qui pèsent sur les espèces marines. Le Fonds fait partie du Plan national de protection des océans de 1,5 milliard de dollars, un investissement historique qui vise à faire du Canada un chef de file de la sécurité maritime et de la gestion des océans pour les générations à venir.

Nous avons mis en œuvre des pratiques et des politiques de pêche durables qui visent à protéger et à conserver les ressources halieutiques afin d'assurer une industrie de la pêche stable et durable. Nos grandes priorités en matière de gestion des pêches au Canada comprennent la durabilité environnementale, la viabilité économique et la participation des intervenants aux processus décisionnels.

Nous gérons les pêches conformément au Cadre pour la pêche durable et de manière à appuyer la conservation et l'utilisation durable. Ce cadre a été élaboré grâce à un engagement avec les intervenants qui s'intéressent aux ressources et il établit la base d'une approche axée sur les écosystèmes et sur la précaution qui s'applique à la gestion des pêches au Canada.

Nous avons mis en œuvre des politiques et des outils de surveillance pour veiller à la santé et à la productivité continues des pêches du Canada ainsi qu'à la santé des stocks de poissons, tout en protégeant la biodiversité et l'habitat du poisson. Les politiques telles que l'approche de précaution, les stratégies et les cibles de rétablissement, et la gestion des impacts de la pêche sur les habitats benthiques démontrent notre engagement à l'égard des principes de gestion écosystémique des pêches.

Par exemple, nous avons établi un point de référence limite pour la morue du Nord. Ce point de référence définit la limite entre la zone critique et la zone de prudence à l'intérieur du cadre d'approche de précaution, et il définit le niveau au-dessous duquel le stock subit d'importants dommages et la capacité de produire un bon recrutement est gravement compromise.

Nous tenons à fonder nos décisions de gestion sur des preuves scientifiques solides. En fait, en 2016, nous avons annoncé un investissement de 197 millions de dollars en vue d'embaucher 135 chercheurs scientifiques, biologistes, océanographes et techniciens, et d'acquérir des technologies acoustiques et de télédétection de pointe ainsi que du matériel de laboratoire hautement performant pour mieux surveiller nos stocks de poissons et les conditions océanographiques changeantes. Cet investissement nous permet de prendre de meilleures décisions fondées sur la science pour assurer la durabilité de nos pêches et protéger notre environnement aquatique.

La science fondée sur des données probantes joue un rôle clé dans le cycle annuel de gestion des pêches. Habituellement en automne, nous effectuons des relevés en mer. Les résultats des relevés servent à évaluer la santé des stocks de poissons et ils forment la base des consultations entre l'industrie et le gouvernement en vue d'élaborer des plans de gestion intégrée des pêches pour la nouvelle saison de pêche.

Les plans de gestion intégrée des pêches énoncent des buts en matière de conservation, de gestion, d'application de la loi et de recherche scientifique concernant différentes pêches. Ils décrivent

également les modalités d'accès et la répartition de la ressource halieutique entre les différents pêcheurs et les flottilles. Les plans comportent aussi des considérations biologiques et socioéconomiques qui sont prises en compte dans les décisions sur la pêche. Les plans de gestion intégrée des pêches sont des outils importants d'établissement de rapports, et les gestionnaires des pêches, l'industrie et les autres utilisateurs de la ressource s'appuient sur cette précieuse source d'information sur différentes pêches. Chaque plan comprend aussi l'exigence d'effectuer des examens périodiques de la pêche afin de la comparer aux objectifs du plan. Après la saison de pêche, nous effectuons des examens pour évaluer l'efficacité des plans et déterminer des améliorations possibles.

À l'échelle internationale, nous jouons un rôle de premier plan en vue d'assurer la santé à long terme des ressources océaniques de la planète. Nous avons connu des succès considérables au niveau de la gestion des ressources halieutiques au cours des dernières années.

Grâce à notre contribution, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) est en train de devenir une organisation régionale de gestion des pêches efficace. Nous avons largement enrayer la surpêche étrangère dans l'Atlantique Nord-Ouest et nous travaillons actuellement à empêcher les pratiques illégales de pêche au filet dérivant en haute mer dans le Pacifique Nord-Ouest. Nous avons également été très actifs au niveau d'activités internationales visant à protéger les écosystèmes marins vulnérables au-delà de nos eaux territoriales, notamment les monts sous-marins et les coraux et éponges d'eau froide.

Nous avons pris l'engagement de relever la barre en matière d'ouverture et de transparence au sein du gouvernement. Nous fournissons aux Canadiens l'information et les possibilités qui leur permettront de jouer un rôle concret dans le processus décisionnel en ce qui concerne les priorités, les politiques et les programmes. Les consultations que nous effectuons constituent une façon de recueillir les commentaires et les réactions des Canadiens sur différents dossiers qui touchent leur vie de tous les jours. En partageant cette information et en nous penchant sur les points de vue d'un échantillon de la population canadienne, des intervenants et des experts, nous rehaussons ainsi la qualité, la transparence et la responsabilité de nos décisions.

En qualité de ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, j'ai la responsabilité de protéger nos trois océans, nos côtes maritimes, nos voies maritimes ainsi que nos pêches afin d'en assurer la vitalité pour les générations futures.

Grâce à une gestion globale, à des données scientifiques fiables et à la participation du public, nous travaillons effectivement très fort pour assurer la durabilité à long terme de nos pêches.